Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouveau bâtiment du Grand Conseil : le Conseil d'Etat propose de suspendre les études pendant 18 mois

Suite à deux motions demandant la reconstruction de la salle du Grand Conseil, le Conseil d'Etat transmet au Législatif un rapport et un projet de décret accordant un crédit de 4'105'000 francs, nécessaire à l'ensemble des études devant aboutir à un projet de construction. Cependant, vu l'état des finances cantonales, le gouvernement propose au Grand Conseil de refuser ce crédit et de suspendre les études pendant 18 mois. Il se prononcera à nouveau sur cette question au début de l'année 2005.

A peine plus d'une année après le tragique incendie du 14 mai 2002 qui a détruit le bâtiment historique construit par Alexandre Perregaux à la Cité, le Conseil d'Etat répond aux motions Golaz. Celles-ci ayant été prises en considération par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat est tenu de présenter un projet de décret allant dans le sens des motions. C'est pourquoi il soumet au Grand Conseil un rapport et la demande de crédit pour le financement des études nécessaires en vue de la reconstruction du site et de la réinstallation du Grand Conseil à la Cité. Il s'agit notamment de la mise en concurrence, par exemple sous la forme d'un concours d'architecture (exigée par la législation sur les marchés publics), de l'élaboration du plan d'affectation cantonal (qui devra fixer les nouvelles règles de construction du secteur) et du développement du projet définitif.

La réflexion participative entreprise par le Conseil d'Etat, dans le cadre de deux forums, a permis d'analyser une série d'idées et d'étudier les contraintes propres au site Perregaux, ainsi que les besoins du parlement de demain.

Le programme des études soumis au Grand Conseil prévoit le déroulement d'un concours d'architecture en 2004 et l'établissement d'un plan d'affectation cantonal en 2005. Le crédit d'ouvrage, actuellement estimé à environ 25 millions de francs, pourrait être soumis au Grand Conseil au printemps 2006, soit durant cette législature,

conformément aux voeux du motionnaire.

Le Conseil d'Etat propose toutefois au Grand Conseil de refuser ce crédit, et de suspendre pendant 18 mois la procédure de planification engagée. Il prendra une nouvelle décision de principe au début de l'année 2005. En effet, le gouvernement estime que l'état des finances cantonales ne permet pas d'envisager la construction d'un nouveau bâtiment du Grand Conseil pour l'instant.

Le rapport est disponible sur le site internet www.dinf.vd.ch

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 juin 2003

M. Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, tél. 021 316 70 01 M. Eric Perrette, architecte cantonal, chef du Service des bâtiments, monuments et archéologie, tél. 021 316 73 10

EMPD-salle GC avec détermination CE
Présentation nouvelle salle GC